



**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL**

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 ☎ 05.49.91.62.66

**COMITE SYNDICAL
du 25 mars 2016**

COLLEGE « TRAVAUX PUBLICS »

PROCES-VERBAL de SEANCE

Date de convocation : 18 mars 2016

Date d'affichage : 8 avril 2016

Secrétaire de séance : Maryvonne TAVILIEN

Secrétaire auxiliaire Nathalie DURAND

Nombre de délégués en exercice : 226

Nombre de présents : 115

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 122

Le VINGT CINQ MARS de l'an deux mille seize, à 10h, LE COMITE SYNDICAL - Collège « Travaux Publics » du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipeement Rural, s'est réuni en session ordinaire « Espace Rabelais » à Smarves, sous la Présidence de Monsieur Yves BOULOUX.

⇒ Etaient présents :

BOULOUX Y. – **Président** : COLIN E – MARIGNAN C- PORCHET B - TREMBLAIS D – **Vice-présidents**

BAUFUME H - BATLLE J.M – BEAU J – BERNARD B – BIANOR S – BIZAGUET M – BIZARD J – BLANCHARD B – BOCK F – BODIN G – BOSSEBOEUF G – BOUCHET R – BOURDILLEAU A – BOUTEILLE C - BOUTET J.C - BOZIER G – BRUGIER THOREAU A - BUSSAC-GARCIA E – CARDIN J – CHARRIOT P – CHARRON M – CHARLES D - CHAUVET O – CHEBASSIER J – CHEGARAY H - CHEVAIS C – CLEUET N – COCQUEMAS A – COLAS J – COMBEAUD R – CONDAC O – CORDEAU J.F – DARDILLAC R - DAVIAUD C – DE MAUDUIT DU PLESSIS G – DE TRISTAN J – DESROSES M.R – DU DOIGNON M – DUTHEIL D – BARREAU I – FAROUX J.M – FOREST E - FOUCHER C – FROMENTEAU M – GABARD J.P – GARNIER D – GATEFF S – GEORGES A – GIRARD K – GRANDVAL B – GRANGEON J – GRAVELAS J.M – GRIMAUD M – GUILLON A – GUILLOT A – GUYOT M – HERAULT G – JEANVOINE F – JEAUD G – JESBERGER G – KESTEMAN I – LATU R – LAURENCIER Y – LEBRAUD J – MAERTEN J.L - MAGNON M – MARCHADIER R - MARCHAND Ph - MARTIN N – MAYTRAUD D – METAIS J – MILCENT G – MINOT P – MONDON A – MOREAU P – MORISSET R – MOULIN D – NEVIERE A – NIVARD F – NOIRAUT H – OUISTE J.R – PACREAU J – PAYEN J.Y – PEYRAT Ph – PICARD C - PINGAULT G – PORCHERON C – PORTE M - PROUST J – RANGER H – ROBIN X – ROCHER J.C – ROY F – ROY J – ROY V – SAUMONNEAU M – SAUVION J.G – SAVIN A – SOUBRY S – SOUCHE G – SOUILLE J – TARTARIN Y – TAVILIEN M – TEXIER Ph – TORTISSIER J – TREMOUILHE M – VAUZELLE F – VERGEAU M – VIOLETTE J.F – ZERR B - **Membres du Comité.**

⇒ Etaient représentés :

Pouvoirs de ABAUX B à COLIN E – de BARRUSSEAU J.P à COLAS J – de BERTHELLEMY J.J à PAYEN J.Y – de COLIN H à MONDON A – de COURTIOUX J.C à NIVARD F – de JEAN G à SOUBRY S – de LANTRES P à BIANOR S.

⇒ Etaient excusés :

ARNOUX S – AUDOUX J.J – AUGER D – BAUDON J.C – BELLIN Ph – BERNARD J.P – BERTHOME M.A – BIARDEAU D – BLANCHARD J – BLANCHETON E – BOUILLAULT G – BRACHET J.H – BROSSARD O – BRUNEAU C – CAILLE L – CARPENTIER C – CERISIER J – CHARTRAIN M.C – CHATELLIER B – COLIN M – DAZAS J – DULAC L – EMERY G – FRADIN P – FRUCHON J – GALLET R – GIRAudeau J.L – GIRAULT F – GOURMELON P – GRANDIN R – GRAVELEAU C – GREMILLON J.M – GRIGNON L – JARRASSIER M – JARRY F – JOLAS-COLLIN S – JUSTICE M – LIBERA J.C – LITT C – MAGNIN B – MALLET C – MARCHAND D – MAUPETIT P – MELIN L – MELON J.P – MEUNIER D – MEYER B – MOINE J.P – MULTEAU G – NADEAU E – PATRIER F – PELLETAN F – PELLETAN J – PRIOU P – PROVOST J.P – RENAUD R – ROUSSE J.M – ROUSSEAU M.C – SERVAT F – SOLIGNAC J.P – SOURIAU C – SUZE C – TAYDAS Y – THIMONIER D – TRINQUARD B – VAN BRABANDT I - **Membres du Comité.**

⇒ Assistait également à la séance :

LATOUR M. – **Receveur du Syndicat**

DELIQUET F – PIQUET M – RENAULT J.P. – **Délégués suppléants**

AUDOUARD K - BEAUCHESNE T – CARAMIGEAS C – DURAND N - GARCIA E - HOUDBERT S – LUSSAT S - MADEJ JL - PICARD M – RADET TALIGOT C - RENAULT G - ROUZIERE I - SAZARIN J - SIRONNEAU F - **Personnels du Syndicat** :

En préambule de la séance le Président a souhaité rendre hommage à Monsieur Arnaud LEPERCQ, ancien Président du SIMER disparu en décembre dernier.

Il adresse ensuite ses remerciements à Monsieur Philippe BARRAULT pour son accueil chaleureux, ainsi que pour la mise à disposition de la salle.

N°C20160325_035 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE
--

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 226 <u>Nombre de présents</u> : 115 <u>Nombre de pouvoirs</u> : 7 <u>Nombre de votants</u> : 122	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ☒
---	--

➔ **Délibération :**

Après s'être assuré de l'obtention du quorum, le Président ouvre la séance.

Madame Maryvonne TAVILIEN, déléguée de la CC du Lussacois, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du comité retraçant la séance du 27 Novembre 2015 est adopté sans réserve.

Le Président rappelle l'ordre du jour, composé des points suivants :

⇒ **Délibérations :**

1 / Adoption du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe « Travaux publics » et affectation des résultats.

2 / Approbation du Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe « Travaux publics »

3 / Présentation et vote du Budget Primitif 2016

4 / Bordereau des prix du service voirie

5 / Bordereaux des prix : main d'œuvre et matériels

⇒ **Informations :**

6 / Point d'étape concernant le groupement de commandes « panneaux de signalisation de police verticale ».

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20160325_036 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE
« TRAVAUX PUBLICS » ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Nombre de délégués en exercice : 226

Nombre de présents : 114

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 121

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité : ☒

➔ **Délibération :**

- Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.1612-12 et L.1612-13 ;*
- Vu *les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;*
- Vu *le Budget Primitif 2015 et les Décisions Modificatives prises au cours de l'exercice.*

Monsieur Ernest COLIN, Vice-Président, présente le rapport suivant :

Le **Compte Administratif du Budget Annexe « Travaux publics »** du Syndicat est présenté selon la **Nomenclature Comptable M14**.

Il doit être identique au Compte de Gestion et mentionner les résultats repris de l'exercice précédent et préciser également les restes à réaliser dont un état doit y être joint.

Conformément au C.G.C.T. et au règlement intérieur des Assemblées, le Comité Syndical doit élire un nouveau Président de séance. Toutefois, le Président du Syndicat peut assister aux débats, sans prendre part aux votes.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORT DE PRESENTATION JOINT EN ANNEXE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'adopter le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe « Travaux publics », comme suit :**

FONCTIONNEMENT

- Un résultat d'exercice 2015 de	478 640,53 €
- Un report de l'exercice N-1 de	724 577,16 €
- Soit un résultat cumulé de	1 203 217,69 €

INVESTISSEMENT

- Un déficit d'investissement 2015 de	35 827,65 €
- Un report de l'exercice N-1 de	253 811,91 €
- Soit un solde d'exécution de	217 984,26 €
- Un besoin de financement des RAR de	192 944,19 €
- Soit un résultat cumulé de	25 040,07 €

- **D'affecter les résultats cumulés, comme suit :**

- Résultat de fonctionnement reporté (002)	1 203 217,69 €
- Excédent d'investissement cumulé (001)	217 984,26 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20160325_037 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE
« TRAVAUX PUBLICS »**

Nombre de délégués en exercice : 226

Nombre de présents : 115

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 122

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité : ☒

➔ **Délibération :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5721-1 à L 5721-9, L 2121-31, L 1612-12 ;

Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

Il convient de rappeler que le **Compte de Gestion** est établi pour chaque Budget par le Receveur du Syndicat dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Celui-ci reprend dans ses écritures les résultats de l'exercice précédent et retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Le Compte de Gestion doit correspondre en tout point avec le Compte Administratif.

APRES PRESENTATION PAR LE RECEVEUR DU SYNDICAT, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'approuver le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe « Travaux publics » :**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	3 446 530,70 €	3 925 171,23 €	478 640,53 €
	Section d'investissement	238 169,30 €	202 341,65 €	-35 827,65 €

REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	0,00 €	724 577,16 €	
	Section d'investissement	0,00 €	253 811,91 €	

TOTAL (réalisations + reports)	Section de fonctionnement	3 446 530,70 €	4 649 748,39 €	1 203 217,69 €
	Section d'investissement	238 169,30 €	456 153,56 €	217 984,26 €

RESTES A REALISER A REPORTER	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	
	Section d'investissement	248 122,19 €	55 178,00 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter	248 122,19 €	55 178,00 €	192 944,19 €

				SOLDE
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 446 530,70 €	4 649 748,39 €	1 203 217,69 €
	Section d'investissement	486 291,49 €	511 331,56 €	25 040,07 €
	TOTAL CUMULE	3 932 822,19 €	5 161 079,95 €	1 228 257,76 €

- **D'autoriser le Président à signer tous les documents constituant le Compte de Gestion.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20160325_038 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF « TRAVAUX PUBLICS » POUR 2016

Nombre de délégués en exercice : 226

Nombre de présents : 115

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 122

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité : ☒

→ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5721-1 à L 5721-9 et L 1612-1 à L 1612-20 ;
- Vu** les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical en date du 27 novembre 2015, portant Débat d'Orientation Budgétaire.

Après avoir entendu le rapport de présentation du Budget joint en annexe exposé par Monsieur Ernest COLIN, Vice-Président du Syndicat.

LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'adopter le Budget Primitif 2016 tel que détaillé en annexe et dont les sections de fonctionnement et d'investissement sont synthétisées de la façon suivante :

SECTION de FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent Budget	4 348 004,36 €	3 144 786,67 €
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté (002)	0,00 €	1 203 217,69 €
Total de la section de fonctionnement		4 348 004,36 €	4 348 004,36 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent Budget	342 500,00 €	317 459,93 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	248 122,19 €	55 178,00 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	0,00 €	217 984,26 €
Total de la section d'investissement		590 622,19 €	590 622,19 €
TOTAL du BUDGET		4 938 626,55 €	4 938 626,55 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

Nombre de délégués en exercice : 226

Nombre de présents : 115

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 122

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité : ☒

→ **Délibération :**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5721-1 à L 5721-9 ;
- Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

A la demande du Président, le rapport suivant est présenté par le Directeur :

Depuis 2013, 16 collectivités, dont 2 Communautés de Communes, ont conventionné avec le Syndicat pour l'entretien et l'amélioration de la voirie.

Pour mémoire, cette convention comporte :

- Une **mission de base** relative à une assistance à la gestion de la voirie et à l'exécution des travaux qui en découlent
- Deux **missions optionnelles**. La première concerne la réalisation d'un diagnostic complet de la voirie et la seconde, une assistance pour l'établissement des actes de gestion de la voirie.

Dans ce cadre un bordereau des prix est annexé à la convention, qui détaille les travaux qui peuvent être exécutés. **Il convient donc d'actualiser les prix contenus dans ce bordereau en tenant compte de la baisse des prix du bitume.**

Ainsi, les prix relatifs à la fourniture et à la mise en œuvre de grave-émulsion sont en baisse. A noter également que les prix relatifs aux enduits seront actualisés trimestriellement pour tenir compte de la variation des prix d'achats des émulsions de bitume.

Les autres prix demeurent quant à eux inchangés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'adopter le bordereau des prix détaillé du service voirie joint en annexe.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20160325_040 : BORDEREAUX DES PRIX DU BUDGET ANNEXE « TRAVAUX PUBLICS » /
MAIN D'ŒUVRE ET MATERIELS**

Nombre de délégués en exercice : 226

Nombre de présents : 115

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 122

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité : ☒

➔ **Délibération :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5721-1 à L 5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport qui suit :

Comme chaque année, il convient de délibérer sur les coûts d'imputation internes des agents et des matériels.

Aucune évolution des prix n'est proposée entre 2015 et 2016.

a) BORDEREAU DES PRIX pour les ETUDES :

	TARIFS JOURNALIERS	
	ANNEE 2015	ANNEE 2016
INGENIEUR	500 €	500 €
TECHNICIEN	400 €	400 €
DESSINATEUR	300 €	300 €

b) BORDEREAU DES PRIX ➔ MAIN D'ŒUVRE ET MATERIELS :

	TARIFS HT HORAIRES	
	ANNEE 2015	ANNEE 2016
Agent	41.00 €	41.00 €
Pelle	43.00 €	43.00 €
Camion 6x4	39.00 €	39.00 €
Gravillonneur	39.50 € + 11 € (Camion + gravillonneur)	39.50 € + 11 € (Camion + gravillonneur)
PATA (enduseur)	59.00 €	59.00 €
REPROFILEUR (enrobés à froid)	50.50 €	50.50 €
Tracteur élague	29.50 €	29.50 €
Balayeuse aspiratrice	88.50 € (y compris MO)	88.50 € (y compris MO)
Tracteur et remorque de transfert	45.00 €	45.00 €
Tractopelle	22.00 €	22.00 €
Compacteur 19 T 500	57.00 €	57.00 €
Compacteur 19 T 500 ⁽¹⁾	45.00 €	45.00 €
Compacteur 1 T 500	15.00 €	15.00 €
Chargeuse sur pneu VOLVO L 120 B	82.50 €	82.50 €
Chargeuse sur pneu VOLVO L 120 B ⁽¹⁾	60.00 €	60.00 €
Bulldozer	81.00 €	81.00 €
Tracteur agricole + balayeuse	47.00 €	47.00 €
Petite chargeuse	34.50 €	34.50 €

Les prix des matériels ci-dessus définis comprennent la consommation de carburant sauf ceux repérés par l'exposant ⁽¹⁾.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'adopter les bordereaux des prix présentés.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

INFORMATION CONCERNANT LE GROUPEMENT DE COMMANDES « PANNEAUX DE SIGNALISATION DE POLICE VERTICALE »
--

A la demande du Président un point d'étape concernant le groupement de commandes « panneaux de signalisation » est présenté aux membres du Comité par le Directeur.

Les informations suivantes ont ainsi été délivrées :

En décembre 2015, des courriers ont été envoyés à l'ensemble des collectivités adhérentes du SIMER, afin de savoir lesquelles seraient intéressées par l'adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture de signalisation de police verticale.

En effet, la signalisation de police répond à des normes et à une réglementation très précise. Le pouvoir de police dépend du Maire, du Préfet ou du Président du Conseil Départemental suivant le type de voie. En cas d'accident : Article 223-1 du Code pénal « S'il est reconnu que dans l'environnement de l'accident, la signalisation est non conforme, confuse, en mauvais état, mal implantée, non visible, la responsabilité pénale des membres de la collectivité peut être mise en cause pour mise en danger délibérée d'autrui ».

La durée de renouvellement varie en fonction de la classe du panneau :

- ✓ Classe 1 => après 8 ans
- ✓ Classe 2 => après 12 ans

39 collectivités ont répondu favorablement à l'adhésion de ce groupement

Le Syndicat propose également de réaliser gracieusement un diagnostic sommaire préalable pour évaluer les besoins des collectivités en matière de signalisation de police. Ce diagnostic consistera à réaliser un relevé patrimonial de la signalisation de police (inventaire exhaustif) et un état des lieux des dispositifs en place (état du support, du subjectile, du film, durée de vie théorique).

Une réunion d'information s'est tenue dans les locaux du SIMER à Montmorillon le vendredi 11 mars 2016 où 29 collectivités étaient représentées.

▪ Rappel de l'intérêt de ce groupement de commandes :

- faire bénéficier aux différentes collectivités adhérentes du Syndicat de prix attractifs de matériels de panneaux de signalisation routière par le volume de commandes générées.
- Gain de temps pour les collectivités : une seule procédure rassemblant toutes les collectivités membres contre une procédure par collectivité en achat individuel.

▪ **Modalités du marché :**

Un groupement de commandes, ayant pour objet la passation d'un marché de fourniture de panneaux de signalisation de police verticale :

- Signalisation de danger – Panneaux de type A
- Signalisation d'intersection et de priorité – Panneaux de type AB
- Signalisation d'interdiction et d'obligation – Panneaux de type B
- Signalisation d'indication et de service – Panneaux de type C et CE
- Panonceaux de type M
- Balises de type J
- Signalisation de chantier – Panneaux de type AK, BK, KC
- Support, fourreaux, fixations, boulonnerie et accessoires divers

▪ **Calendrier prévisionnel :**

- **Mars / Avril** : délibérations – signature convention
- **Avril** : diffusion du marché
- **Mai** : remise des offres
- **Juin** : choix du titulaire
- **Juin à Juillet** : réalisation des diagnostics
- **Août / Septembre** : 1^{er} bon de commande du marché.

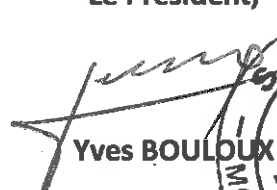
L'ordre du jour étant terminé, le Président clôt la séance

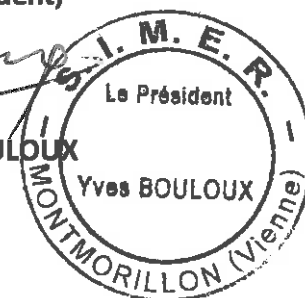
Le Secrétaire de Séance,

Maryvonne TAVILIEN



Le Président,


Yves BOULOUX





**ANNEXES du PROCES-VERBAL
du Comité Syndical « Collège travaux publics »
du 25 mars 2016**

BUDGET ANNEXE « TRAVAUX »

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

A) LES RESULTATS :

1 – Présentation de la vue d'ensemble

2 – Exécution de la section d'investissement et détail des restes à réaliser

B) ANALYSE ET COMMENTAIRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

C) ANALYSE ET COMMENTAIRES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Page 1 sur 12

A) LES RESULTATS :

1 – Présentation de la vue d'ensemble :

L'exercice 2015 se clôture en section de fonctionnement avec un résultat excédentaire qui s'élève à 478 640,53 €. Ce résultat est supérieur à celui de 2014 car cette année aucune provision n'a été constituée (270 000 € en 2014) et que des produits exceptionnels, issus notamment de la cession de matériels et des remboursements accrus sur les charges de personnel, sont venus abonder les recettes.

La section d'investissement accuse quant à elle un déficit de 35 827,65 € qui s'explique par l'exécution partielle du budget.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	3 446 530,70 €	3 925 171,23 €	478 640,53 €
	Section d'investissement	238 169,30 €	202 341,65 €	-35 827,65 €
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	0,00 €	724 577,16 €	
	Section d'investissement	0,00 €	253 811,91 €	
TOTAL (réalisations + reports)	Section de fonctionnement	3 446 530,70 €	4 649 748,39 €	1 203 217,69 €
	Section d'investissement	238 169,30 €	456 153,56 €	217 984,26 €
RESTES A REALISER A REPORTER	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	
	Section d'investissement	248 122,19 €	55 178,00 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter	248 122,19 €	55 178,00 €	192 944,19 €
RESULTAT CUMULE				SOLDE
	Section de fonctionnement	3 446 530,70 €	4 649 748,39 €	1 203 217,69 €
	Section d'investissement	486 291,49 €	511 331,56 €	25 040,07 €
	TOTAL CUMULE	3 932 822,19 €	5 161 079,95 €	1 228 257,76 €

Page 2 sur 12

2 – Exécution de la section d'investissement et détail des restes à réaliser :

					RESTES à REALISER	
ARTICLES	DESIGNATIONS	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS sur l'EXERCICE	SOLDES	Montants	Natures
DEPENSES INVESTISSEMENTS HORS OPERATION d'EQUIPEMENT						
1641	Emprunts en euros	55 000,00 €	54 924,39 €	75,61 €	0,00 €	
2051	Concessions et droits similaires	2 000,00 €	560,32 €	1 439,68 €	0,00 €	
2111	Terrains nus	30 000,00 €	950,00 €	29 050,00 €	16 338,00 €	Terrain ZI la Barre à Montmorillon
21318	Autres bâtiments publics	65 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €	41 869,42 €	Aménagement espace réfectoire des agents + archives
2138	Autres constructions	1 600,00 €	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	
2182	Matériels de transport	73 082,75 €	73 232,75 €	-150,00 €	0,00 €	
2183	Matériels de bureau et informatique	3 529,06 €	2 483,64 €	1 045,42 €	0,00 €	
2184	Mobiliers	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	30 500,00 €	18 418,20 €	12 081,80 €	11 140,00 €	Lamier
2315	Installations, matériels...	34 400,00 €	0,00 €	34 400,00 €	31 000,00 €	Aménagements Zone de la Barre
020	Dépenses imprévues	1 525,10 €	0,00 €	1 525,10 €	0,00 €	
1391	Amortissement subvention d'équipement	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
2315	Immobilisations corporelles en cours	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	
Sous/Total		339 636,91 €	153 569,30 €	186 067,61 €	100 347,42 €	
DEPENSES INVESTISSEMENTS OPERATION d'EQUIPEMENT 210-2015 : MATERIELS ROULANTS						
2182	Opération 210-2015 : Matériels roulants	275 890,00 €	84 600,00 €	191 290,00 €	147 774,77 €	Camion 6X4, 2 utilitaires et 1 VL
Sous/Total		275 890,00 €	84 600,00 €	191 290,00 €	147 774,77 €	
TOTAL GENERAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT		615 526,91 €	238 169,30 €	377 357,61 €	248 122,19 €	

ARTICLES	DESIGNATIONS	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS sur l'EXERCICE	SOLDES	RESTES à REALISER	
					Montants	Natures
1641	Emprunts en euros	87 088,00 €	0,00 €	87 088,00 €	55 178,00 €	Acquisition matériels roulants
001	Excédent d'investissement reporté	253 811,91 €	0,00 €	253 811,91 €	0,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	108 917,00 €	0,00 €	108 917,00 €	0,00 €	
040	Opérations d'ordre	165 710,00 €	202 341,65 €	-36 631,65 €	0,00 €	
TOTAL GENERAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT		615 526,91 €	202 341,65 €	413 185,26 €	55 178,00 €	

Page 3 sur 12

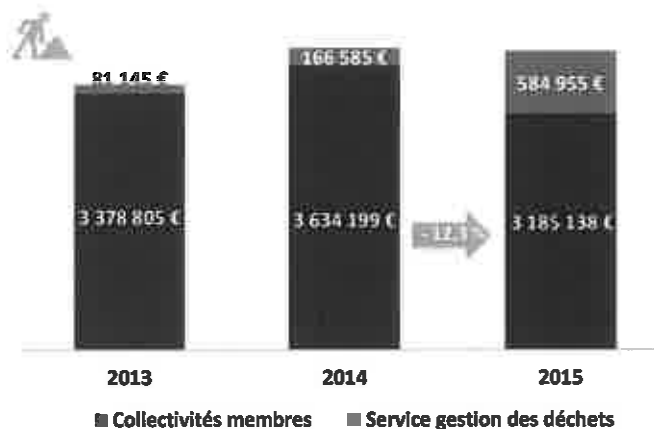
B) ANALYSE et COMMENTAIRES de la SECTION de FONCTIONNEMENT : (Tableau détaillé en annexe 4)

MONTANT des DEPENSES	3 446 530.70 €
MONTANT des RECETTES	3 925 171.23 €

1 – Les recettes :

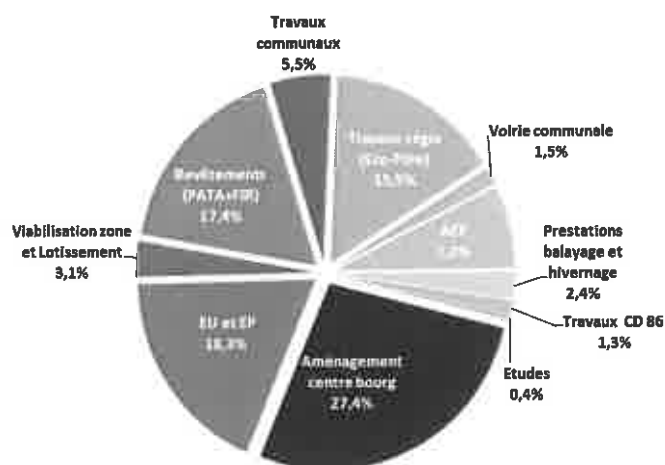
Les recettes inscrites au chapitre 70 ont largement dépassé les objectifs budgétaires initiaux avec notamment 614 000 € de travaux supplémentaires réalisés pour les collectivités membres du syndicat (cpté 704). Ce chiffre demeure toutefois en retrait significatif par rapport à 2013 et à l'année passée (- 12.3 %).

Ce sont les travaux effectués pour le compte du service de gestion des déchets qui ont tiré l'activité (+ 418 000 € par rapport à 2014).



REPARTITION des RECETTES par TYPE D'ACTIVITE (Cptes 704, 705 et 70688)

ACTIVITES	2014	2015	Evolution en %
Aménagement centre bourg	965 060 €	1 038 830 €	7,64%
EU et EP	742 120 €	693 440 €	-6,56%
Viabilisation zone et Lotissement	625 613 €	117 124 €	-81,28%
Revêtements (PATA+FR)	620 922 €	658 523 €	6,06%
Travaux communaux	262 090 €	208 338 €	-20,51%
Travaux régie (Eco-Pôle)	166 585 €	584 955 €	251,14%
Voirie communale	147 733 €	58 049 €	-60,71%
AEP	122 963 €	271 689 €	120,95%
Prestations balayage et hivernale	77 264 €	89 641 €	16,02%
Travaux divers CD 86 (hors revêtements)	68 275 €	49 504 €	-27,49%
Etudes	7 750 €	15 100 €	94,84%
Lagunage	2 160 €	0 €	-100,00%
Montant total des travaux réalisés	3 808 534 €	3 785 193 €	- 0.61 %



Le service balayage



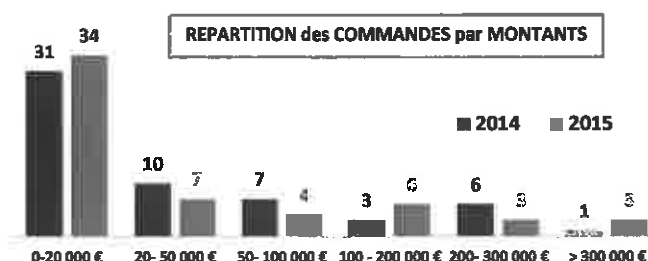
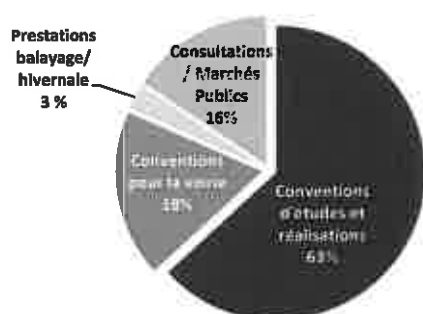
999 heures de balayage ont été effectuées pour le compte de **23 communes**

Soit + 9 % par rapport à 2014 (915 h)

Page 5 sur 12

En 2015, **57 collectivités** ont assuré le montant de travaux réalisé (**3 185 138 €**), contre 58 en 2014 :

Le premier mode d'intervention demeure le conventionnement direct ⇒ 84 %



ANNEE 2015		
Collectivités	Montant HT	
1 DANGE ST ROMAIN	400 613,40 €	
2 LE DORAT	363 163,25 €	
3 MONTMORILLON	307 840,78 €	
4 CHAMPAGNE ST HILAIRE	263 179,90 €	
5 CC VIENNE ET MOULIERE	248 503,75 €	
6 LA CHAPELLE VIVIERS	235 199,28 €	
7 CC MONTMORILLONNAIS	177 454,95 €	
8 SMARVES	133 202,00 €	
9 SAULGE	125 766,80 €	
10 ST SAVIN	104 655,39 €	
11 LINAZAY	103 975,55 €	
12 SILLARS	103 878,50 €	
13 CC BASSE MARCHE	81 128,86 €	
14 CHAUNAY	78 587,95 €	
15 DEPARTEMENT DE LA VIENNE	69 094,48 €	

Page 6 sur 12

Les autres recettes ont quant à elles connu une évolution et notamment :

- Les remboursements sur rémunérations du personnel (cpté 6419) liés à deux longs arrêts, ainsi qu'à ceux concernant les 2 contrats d'avenir employés sur le service : 63 233.31 € (+ 40 600 € / 2014) ;
- Les produits exceptionnels (cpté 775) suite à des cessions de matériels réalisées dans le cadre de l'opération d'investissement « matériels roulants » : 36 633.33 € (aucune cession en 2014) :

TYPES de CESSIONS	MONTANTS
4 utilitaires	1 633.33 €
Pelle hydraulique 22 tonnes	19 500 €
Tracteur routier	5 000 €
Tractopelle	10 500 €
TOTAL	36 633.33 €

Page 7 sur 12

2 – Les dépenses :

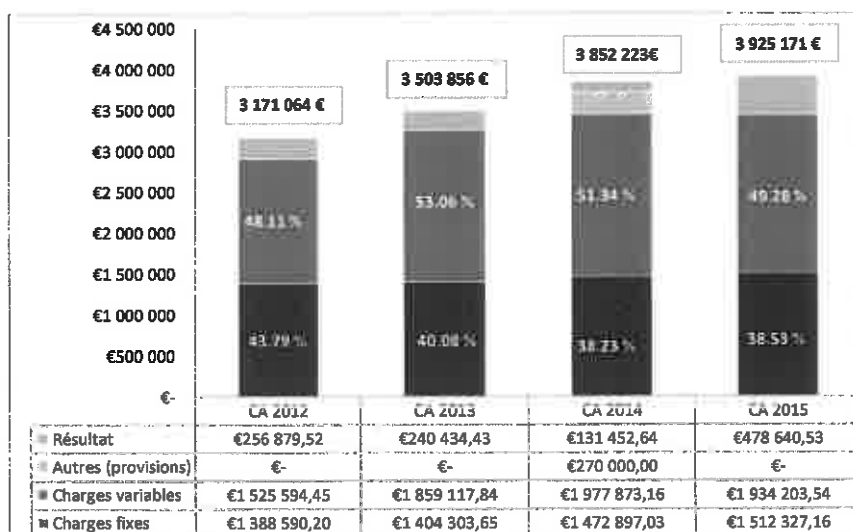
Dans les dépenses, de façon traditionnelle, nous distinguons les charges fixes, des charges variables :

✓ Les charges fixes :

Comme il avait été annoncé lors du vote du budget, les charges fixes ont connu en 2015 une progression de l'ordre de 2.7 % (+ 39 430.13 €), pour atteindre 1 512 327.16 € (1 472 897.03 € en 2014). Cette progression attendue s'explique principalement :

- par la prise en compte sur une année complète du poste du technicien en charge des opérations voirie, dont le recrutement avait été acté en Septembre 2014 (+ 24 000 €)
- la hausse de 3.5 % de la contribution versée au Budget Général suite à l'arrivée au 1^{er} Janvier 2015 d'un agent chargé de la Commande Publique ;
- l'augmentation des primes d'assurance (+ 9 200 €)
- l'évolution de l'ensemble des cotisations patronales (+ 18 700 €)

Cependant, par rapport au total des recettes, la part relative des charges fixes demeure stable (38.5 % / + 0.3 pts) :



Page 8 sur 12

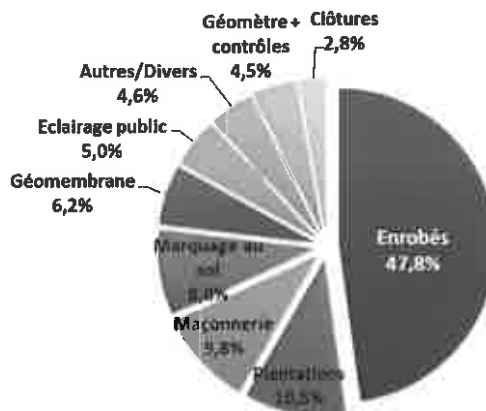
✓ Les charges variables :

Les charges variables, malgré une activité comparable à l'année passée, se sont contractées de 2 % (43 700 €).

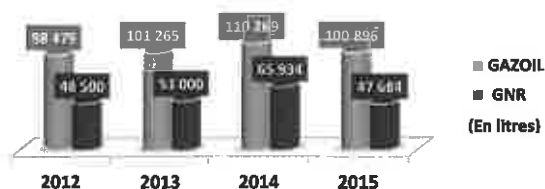
■ Ce recul est particulièrement sensible pour les achats de prestations (cpté 6042), - 32.4 % (280 K€ en 2015 / 414 K€ en 2014).

La nature des chantiers à réaliser a nécessité le recours à moins de sous-traitance, notamment pour la confection d'enrobés à chaud.

PRESTATIONS	MONTANTS
Enrobés	133 901 € (214 060 € / 2014)
Plantations	29 480 €
Maçonnerie	27 544 €
Marquage au sol	24 587 €
Géomembrane	17 236 €
Eclairage public	13 995 € (72 350 € / 2014)
Autres/Divers	12 860 €
Géomètre + contrôles	12 595 €
Clôtures	7 814 €



■ Les achats de carburant sont en baisse de 24 % (118 606.24 € en 2015 / 156 714.85 € en 2014) :



ANNEES	PRIX MOYENS	
	GAZOIL	GNR
2011	1,0581 €	0,6881 €
2012	1,1150 €	0,7950 €
2013	1,0762 €	0,7110 €
2014	1,0194 €	0,6754 €
2015	0,8935 €	0,5392 €

Page 9 sur 12

■ Les charges liées à l'entretien du matériel roulant (cpté 61551) enregistrent également une baisse significative de l'ordre de -20.3 % : 103 078.92 € contre 129 398.07 € en 2014. Cela se justifie par la sortie de matériels vieillissant remplacés par du matériel neuf ou d'occasion récente en moins grand nombre.

On peut citer comme dépenses les plus importantes, celles pour :

- Les camions (x6) : 27 172 €
- Le PATA : 14 315 €
- Le FIR : 11 594 €
- Les pelles (x4) : 10 070 €
- Les fourgons (x7) : 6 870 €
- La balayeuse aspiratrice : 5 573 €
- Les tractopelles(x4) : 5 306 €
- Les chargeurs(x2) : 4 984 €

Trois sortes de charges variables sont en évolution :

■ Les locations mobilières (cpté 6135) ont progressé de 12 % (124 K€ en 2015 / 110 K€ en 2014).

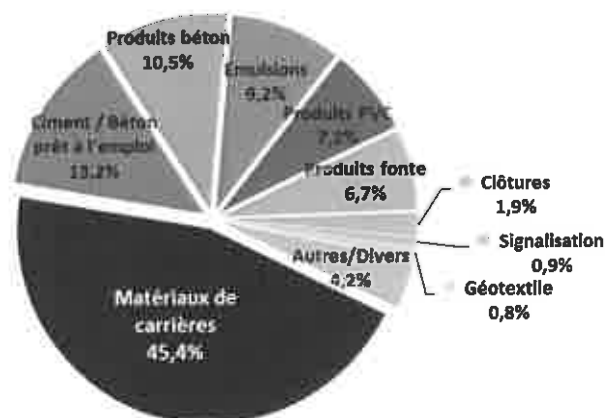
■ Les charges de personnel temporaire (cptés 6218, 64131 et 64162) ont connu une évolution de l'ordre de 32 770 €, qui correspond aux 2 emplois d'avenir présents sur une année pleine (recrutement Sept. 2014).

Les dépenses liées aux recours temporaire à de la main d'œuvre extérieure sont restées stables :

- Main d'œuvre spécialisée : 74 931.28 € (72 576.02 € / 2014)
- 6 contrats à durée déterminée, pour la période allant de mars à décembre : 94 068.15 € (93 848.53 € / 2014).

- les achats de matières premières (cpte 6068) nécessaires à la réalisation des chantiers : 950 830.25 € (+ 51 437 € / 2014), se décomposant de la façon suivante :

Types de fournitures	Montants	
Matériaux de carrières	431 632 €	(321 100 €/2014)
Ciment / Béton prêt à l'emploi	125 183 €	(98 788 €/2014)
Produits béton	100 233 €	
Emulsions	87 928 €	(157 900 €/2014)
Produits PVC	68 295 €	(101 041 €/2014)
Produits fonte	63 748 €	
Clôtures	18 393 €	(8 777 €/2014)
Signalisation	8 503 €	(11 086 €/2014)
Géotextile	7 268 €	
Autres/Divers	39 647 €	



Page 11 sur 12

C) ANALYSE et COMMENTAIRES de la SECTION d'INVESTISSEMENT :

Le déficit de 35 827.65 € de la section d'investissement viendra réduire l'excédent d'investissement cumulé de 253 811.91 €. Ce dernier sera donc porté à 217 984.26 €.

MONTANT des DEPENSES	238 169.30 €
MONTANT des RECETTES	202 341.65 €

1 – Les dépenses :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 238 169.30 €, composées principalement par les charges d'emprunts (54 924.39 €) et les acquisitions de matériels :

- **Matériels roulants** à hauteur de 73 282.75 € (cpte 2182), dont :
 - un fourgon plateau pour 30 100 €, ainsi que deux utilitaires : 38 632.75 €
 - deux roulottes de chantier pour un montant de 4 500 €

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération d'investissement 210-2015, a été acquis un tracteur routier pour 84 600 €.

- **Matériels de bureau et informatique** (cpte 2183) : 2 483.64 € (postes du chargé de la voirie et du secrétariat)

▪ **Divers matériels de chantier** (cpte 2188) : 18 418.20 € qui correspondent à l'achat d'une scie à sol, d'une plaque vibrante, deux découpeuses ...etc

2 – Les recettes :

Les investissements 2015 ont été financés par les dotations aux amortissements à hauteur de 165 708.32 €, ainsi que par les plus-values sur cessions pour 36 633.33 € (opérations d'ordre).

Page 12 sur 12

BUDGET ANNEXE « TRAVAUX »

RAPPORT DE PRESENTATION du PROJET de BUDGET 2016

A) SECTION FONCTIONNEMENT :

- 1 / Présentation générale de la section
- 2 / Les recettes : prévisions
- 3 / Les dépenses : les charges fixes et variables

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

- 1 / Détail des dépenses d'équipement
- 2 / Présentation générale de la section

Page 1 sur 7

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 / Présentation générale de la section :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
011	Charges à caractère général	1 606 937,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 227 513,00 €
65	Autres charges de gestion courante	600,00 €
Total des dépenses de gestion courante		2 835 050,00 €
66	Charges financières	9 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	960 904,43 €
022	Dépenses imprévues	267 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 072 454,43 €
023	Virement à la section d'investissement	85 549,93 €
042	Opération d'ordre de transferts entre section	190 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		275 549,93 €
TOTAL des DEPENSES de FONCTIONNEMENT CUMULEES		4 348 004,36 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
013	Atténuations de charges	33 000,00 €
70	Produits des services / travaux	3 018 100,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 186,67 €
Total des recettes de gestion courante		3 052 286,67 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	28 500,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 080 786,67 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	64 000,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		64 000,00 €
RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE (002)		1 203 217,69 €
TOTAL des RECETTES de FONCTIONNEMENT CUMULEES		4 348 004,36 €

Page 2 sur 7

En section de fonctionnement, le projet de budget pour 2016 s'équilibre à 4 348 004.36 €. Il intègre l'excédent reporté de 1 203 217.69 €, ce qui traduit des recettes et des dépenses nouvelles d'un montant de 3 144 787 €.

Par ailleurs, ce projet de budget permet un autofinancement prévisionnel de 221 550 €, afin de financer les investissements nouveaux et le remboursement du capital de la dette (61 000 €).

2/ RECETTES :

Les prévisions de travaux pour 2016 sont en recul de 20 % par rapport à 2015 afin de tenir compte de la conjoncture économique toujours aussi morose dans le secteur des travaux publics.

Ainsi en 2016, 3 010 000 € (cpte 704,705 et 70688) sera le montant de travaux minimum à réaliser pour atteindre l'équilibre.

- 400 000 € (cpte 70688) de travaux seront effectués pour le compte du pôle de gestion des déchets :
 - Fin des travaux d'extension de la déchèterie de Montmorillon
 - Agrandissement de la déchèterie de Civray
 - Modernisation de la déchèterie de Lussac-les-Châteaux
- 2 600 000 € (cpte 704) de travaux pour le compte des collectivités membres, soit - 18 % par rapport au montant de l'exercice précédent.
 - 1 920 000 € de travaux de viabilisation de lotissement, d'aménagement de centre-bourg, d'assainissement et d'adduction d'eau potable ...
 - 600 000 € de travaux de voirie
 - 80 000 € de prestation balayage
- 10 000 € (cpte 705) de valorisation d'études.

Cette baisse d'activité est particulièrement marquée si l'on compare les commandes de ce début d'année à celles de l'année passée. En effet en 2015 à ce stade de l'année 55 % de l'objectif budgétaire en termes de commande était atteint (1 800 000 €), contre 630 000 € aujourd'hui... !

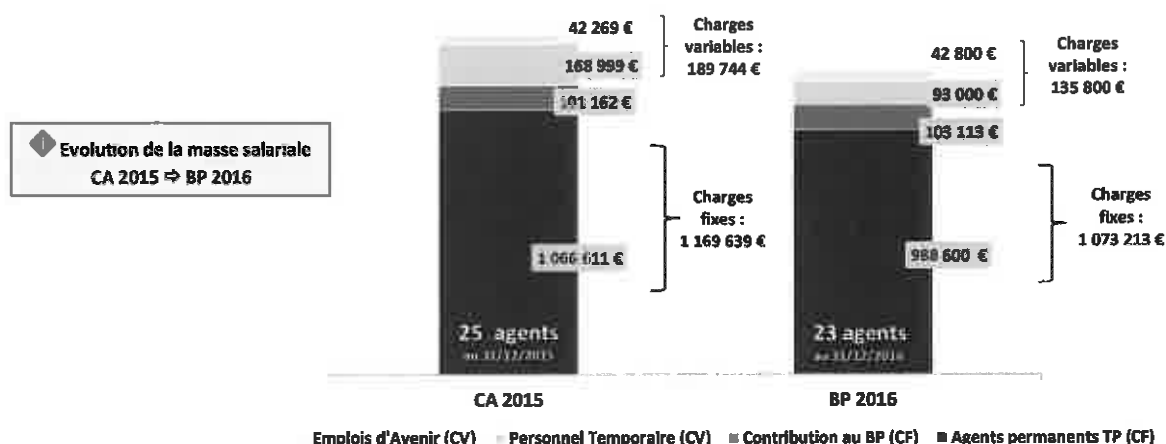
Page 3 sur 7

3) DEPENSES :

✓ Les charges fixes :

Elles atteindraient en 2016 1 468 050 €, soit une baisse de l'ordre de 3 % par rapport à 2015 :

L'explication essentielle de cette baisse est la contraction des dépenses de personnel (- 11 %). Ainsi entre l'été 2015 et 2016, 4 agents relevant de la Fonction Publique Territoriale ont ou vont quitter les effectifs du syndicat. Seulement 1 agent sera recruté pour exercer la fonction de chef d'équipe. Les charges de personnel non-titulaire sont également en retrait pour tenir compte de la baisse d'activité (-77 K€).



Parmi les autres charges fixes :

- Les frais d'assurance (65 000 €) seront également en diminution, suite à la renégociation des contrats
- Les charges financières seront de 9 500 €
- Les charges d'amortissement atteindraient 190 000 €.

Page 4 sur 7

✓ Les charges variables :

Pour 2016, les charges variables représenteraient **53.79 %** du total des recettes (*hors excédent reporté et produits exceptionnels*), soit en valeur **1 676 320 €**

Elles seront donc en diminution de plus de **13 %**, suivant ainsi le recul attendu de l'activité.

Parmi les charges variables les plus significatives, on peut citer :

- 120 000 € d'achat de carburant
- 255 000 € d'achat de prestations (enrobés, réseaux électrique et téléphone, aménagements paysagers...)
- 800 000 € pour les achats de fournitures
- 85 000 € pour les locations d'engins
- 105 500 € d'entretien du matériel roulant (cpte 60628 pour les pièces et cpte 61551 pour les prestations)
- 85 549.93 € sont également prévus en virement à la section d'investissement.

En dehors de ces 2 natures de charges (fixes et variables), le projet de budget pour 2016 prévoit également en dépenses :

- 936 634.36 € de charges exceptionnelles
- 267 000 € de dépenses imprévues

B) SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le budget d'investissement proposé pour l'année 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **590 622.19 €**.

1 / Détail des dépenses d'investissement :

DEPENSES		
	DESIGNATIONS	MONTANTS
Opération d'équipement 210- 2016 : matériels roulants	1 Véhicule léger	15 000,00 €
	1 Fourgon	30 000,00 €
	1 Chargeuse	40 000,00 €
	1 Pelle de 5 à 8 tonnes	75 000,00 €
SOUS-TOTAL 1 : opération d'équipement		160 000,00 €
Matériels Informatiques et bureautiques	Logiciels	1 000,00 €
	Matériels bureautiques et informatiques	10 000,00 €
Travaux d'aménagement	Aménagement du terrain de stockage ZI La Barre	35 000,00 €
	Aménagement de la salle de réunions	15 000,00 €
	Aménagement de la cour à Montmorillon	26 000,00 €
Mobiliers	Divers mobiliers	10 000,00 €
Divers	Petits matériels de chantier	21 500,00 €
SOUS-TOTAL 2 : investissements hors opération d'équipement		118 500,00 €
MONTANT du PROGRAMME d'INVESTISSEMENT 2016		278 500,00 €
MONTANT des RESTES à REALISER 2015		248 122,19 €
Charges d'emprunt		61 000,00 €
Amortissements subventions		3 000,00 €
SOUS-TOTAL : autres dépenses d'investissement		64 000,00 €
MONTANT TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT		590 622,19 €

2 / Présentation générale de la section :

DEPENSES d'INVESTISSEMENT		
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	125 847,42 €
23	Immobilisations en cours	31 000,00 €
Opération d'équipement		307 774,77 €
Total des dépenses d'équipement		465 622,19 €
16	Emprunts et dettes assimilées	61 000,00 €
Total des dépenses financières		61 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		526 622,19 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	64 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		64 000,00 €
TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT CUMULEES		590 622,19 €

RECETTES d'INVESTISSEMENT		
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
016	Emprunts et dettes assimilées	87 088,00 €
Total des recettes d'équipement		87 088,00 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	10 000,00 €
Total des recettes financières		10 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		97 088,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	85 549,93 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	190 000,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		275 549,93 €
RESULTAT d'INVESTISSEMENT REPORTE (001)		217 984,26 €
TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT CUMULEES		590 622,19 €

BUDGET ANNEXE TRAVAUX PUBLICS

Présentation du compte administratif 2015 et du projet de budget 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			2015		2016
Chap./ Articles	Désignation	Compte Administratif	Budget + DM	Compte Administratif	Budget primitif
011	Charges à caractère général	1 964 190,24 €	2 010 387,00 €	1 825 337,11 €	1 606 937,00 €
6011	Matières premières&fournitures autres que terrains	34 318,99 €	57 525,00 €	- €	- €
60221	Combustibles et carburants	156 714,85 €	130 000,00 €	118 606,24 €	120 000,00 €
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	10 820,39 €	9 892,00 €	9 929,43 €	10 000,00 €
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	414 198,20 €	310 000,00 €	280 011,06 €	255 000,00 €
60611	Eau et assainissement	493,89 €	500,00 €	492,31 €	500,00 €
60612	Energie - Electricité	8 488,25 €	8 150,00 €	10 482,02 €	11 500,00 €
60621	Combustibles	1 376,46 €	2 000,00 €	1 579,33 €	1 500,00 €
60622	Carburants	2 098,04 €	1 500,00 €	2 197,03 €	2 500,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	2 251,98 €	500,00 €	2 511,93 €	72 500,00 €
60631	Fournitures d'entretien	492,59 €	3 300,00 €	827,86 €	500,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	25 196,94 €	30 000,00 €	33 760,11 €	26 500,00 €
60636	Vêtements de travail	5 636,11 €	6 000,00 €	5 308,16 €	5 000,00 €
6064	Fournitures administratives	8 330,38 €	7 800,00 €	5 799,62 €	6 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	899 392,53 €	1 036 988,00 €	950 830,25 €	800 000,00 €
6132	Locations immobilières	- €	700,00 €	69,00 €	700,00 €
6135	Locations mobilières	110 711,80 €	101 000,00 €	124 194,22 €	85 000,00 €
615221	Bâtiments	6 134,72 €	10 000,00 €	6 408,97 €	18 045,00 €
61551	Matériel roulant	129 398,07 €	120 000,00 €	103 078,82 €	33 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	13 097,79 €	7 500,00 €	7 377,59 €	7 500,00 €
6156	Maintenance	4 620,77 €	5 800,00 €	5 318,76 €	5 500,00 €
616	Primes d'assurances	65 384,19 €	74 740,00 €	74 634,96 €	65 000,00 €
617	Etudes et recherches	2 100,00 €	- €	- €	- €
6182	Documentation générale et technique	960,21 €	2 100,00 €	799,61 €	1 000,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	- €	14 500,00 €	11 520,21 €	10 000,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	- €	300,00 €	- €	100,00 €

DEPENSES			2015		2016
Chap./ Articles	Désignation	Compte Administratif	Budget + DM	Compte Administratif	Budget primitif
6226	Honoraires	- €	500,00 €	- €	500,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	- €	100,00 €	16,00 €	100,00 €
6231	Annonces et insertions	3 989,00 €	5 000,00 €	8 534,54 €	8 500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	7 642,90 €	8 000,00 €	8 138,49 €	8 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	4 871,79 €	2 000,00 €	2 785,40 €	3 000,00 €
6237	Publications	- €	- €	660,00 €	700,00 €
6238	Divers	- €	250,00 €	4,84 €	50,00 €
6241	Transports de biens	2 238,45 €	3 000,00 €	3 063,75 €	3 000,00 €
6244	Transports administratifs	- €	100,00 €	- €	- €
6251	Voyages et déplacements	- €	500,00 €	1 809,46 €	2 000,00 €
6255	Frais de déménagement	- €	500,00 €	- €	500,00 €
6256	Missions	17,20 €	100,00 €	- €	100,00 €
6261	Frais d'affranchissement	5 531,47 €	5 000,00 €	4 827,22 €	5 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	6 912,42 €	7 000,00 €	6 805,38 €	7 000,00 €
62871	A la collectivité de rattachement	24 534,29 €	29 442,00 €	25 407,49 €	22 842,00 €
63512	Taxes foncières	3 091,00 €	3 300,00 €	3 114,00 €	3 300,00 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	77,00 €	800,00 €	139,00 €	500,00 €
637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)	3 067,57 €	4 000,00 €	4 294,05 €	4 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 297 250,00 €	1 401 490,00 €	1 379 042,65 €	1 227 513,00 €
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	97 692,56 €	104 490,00 €	101 162,98 €	103 113,00 €
6218	Autres personnel extérieur	72 576,02 €	66 000,00 €	74 931,28 €	28 000,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	3 216,69 €	3 400,00 €	3 431,99 €	3 000,00 €
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	13 906,88 €	15 900,00 €	14 466,72 €	12 000,00 €
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	1 930,30 €	2 200,00 €	2 059,24 €	2 500,00 €
64111	Rémunération principale	528 631,00 €	550 000,00 €	517 203,68 €	490 000,00 €
64112	NBI,supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	8 972,71 €	11 000,00 €	8 322,22 €	9 000,00 €
64118	Autres indemnités	104 981,71 €	113 000,00 €	100 252,55 €	105 000,00 €
64131	Rémunération des personnels non-titulaires	142 537,10 €	155 000,00 €	166 612,75 €	127 000,00 €
	- contrats à durée déterminée	93 848,53 €	81 000,00 €	94 068,15 €	65 000,00 €
	- contrats permanents (Ingénieurs BE et Voirie)	48 688,57 €	74 000,00 €	72 544,60 €	62 000,00 €
64162	Emplois d'avenir	12 024,55 €	42 000,00 €	42 268,73 €	42 800,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	124 108,72 €	124 000,00 €	130 882,81 €	107 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	157 680,39 €	160 000,00 €	158 892,05 €	145 000,00 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	8 836,29 €	7 500,00 €	11 821,94 €	10 000,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	18 007,08 €	22 000,00 €	22 222,27 €	22 000,00 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	1 937,00 €	2 500,00 €	1 921,00 €	2 000,00 €
6474	Versements aux autres organismes	- €	- €	33,00 €	- €

DEPENSES			2015		2016
Chap./ Articles	Désignation	Compte Administratif	Budget + DM	Compte Administratif	Budget primitif
6475	Médecine du travail, pharmacie	211,00 €	3 000,00 €	2 897,96 €	600,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	- €	19 500,00 €	19 659,48 €	18 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,98 €	600,00 €	0,28 €	600,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	- €	500,00 €	- €	500,00 €
658	Charges diverses de la gestion courante	0,98 €	100,00 €	0,28 €	100,00 €
66	Charges financières	10 490,66 €	9 947,00 €	5 423,52 €	9 500,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 987,20 €	10 530,00 €	10 508,78 €	14 500,00 €
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	- 496,54 €	- 583,00 €	- 5 085,26 €	- 5 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	498 479,16 €	34 385,49 €	960 904,43 €
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	- €	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €	34 387,00 €	34 385,49 €	22 270,07 €
678	Autres charges exceptionnelles	- €	462 092,16 €	- €	936 634,36 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	270 000,00 €	- €	- €	- €
6815	Dot.aux prov. pour risques & charges de fonct.	- €	- €	- €	- €
6875	Provision pour risques de perte d'activités	270 000,00 €	- €	- €	- €
022	Dépenses Imprévues	- €	233 469,00 €	- €	267 000,00 €
022	Dépenses Imprévues	- €	233 469,00 €	- €	267 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	108 917,00 €	- €	85 549,93 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	108 917,00 €	- €	85 549,93 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	178 838,31 €	165 710,00 €	202 341,65 €	190 000,00 €
6761	Diff. sur réalisations (positives) transf. en inv.	- €	- €	36 633,33 €	- €
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	178 838,31 €	165 710,00 €	165 708,32 €	190 000,00 €
TOTAL GENERAL		3 720 770,19 €	4 428 999,16 €	3 446 530,70 €	4 348 004,36 €

REPARTITIONS des DEPENSES par NATURES				
CHARGES FIXES		1 472 897,03 €	1 609 616,00 €	1 512 327,16 €
CHARGES VARIABLES		1 977 873,16 €	2 123 822,00 €	1 934 203,54 €
CHARGES VARIABLES / RECETTES		51,34%	58,40%	49,28%
POINT MORT		3 027 144,64 €	3 869 656,90 €	2 981 536,61 €
				1 468 050,00 €
				1 676 320,00 €
				53,79%
				3 177 062,87 €

RECETTES			2015		2016
Chap./ Articles	Désignation	Compte Administratif	Budget + DM	Compte Administratif	Budget primitif
013	Atténuations de charges	32 577,90 €	70 892,00 €	71 994,41 €	33 000,00 €
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	9 929,43 €	9 892,00 €	8 761,10 €	9 000,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	22 648,47 €	61 000,00 €	63 233,31 €	24 000,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 814 534,15 €	3 527 030,00 €	3 793 242,94 €	3 018 100,00 €
704	Travaux	3 634 199,07 €	2 865 400,00 €	3 185 138,26 €	2 600 000,00 €
705	Etudes	7 750,00 €	9 200,00 €	15 100,00 €	10 000,00 €
70688	Autres prestations de service	166 585,08 €	644 430,00 €	584 954,68 €	400 000,00 €
7083	Locations diverses (Matériel TOPO)	- €	- €	50,00 €	100,00 €
70871	par la collectivité de rattachement	6 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	- €	500,00 €	- €	1 186,67 €
758	Produits divers de gestion courante	- €	500,00 €	- €	1 186,67 €
76	Produits financiers	- €	- €	641,07 €	- €
7688	Autres	- €	- €	641,07 €	- €
77	Produits exceptionnels	5 110,78 €	68 000,00 €	56 292,81 €	28 500,00 €
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	- €	500,00 €	- €	- €
775	Produits des cessions d'immobilisations	- €	48 000,00 €	36 633,33 €	- €
7718	Autres produits exceptionnels	2 421,00 €	- €	- €	- €
7788	Produits exceptionnels divers	2 689,78 €	19 500,00 €	19 659,48 €	28 500,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	724 577,16 €	- €	1 203 217,69 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	724 577,16 €	- €	1 203 217,69 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	38 000,00 €	3 000,00 €	64 000,00 €
722	Immobilisations corporelles	- €	35 000,00 €	- €	61 000,00 €
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cote de résul.	- €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL GENERAL		3 852 222,83 €	4 428 999,16 €	3 925 171,23 €	4 348 004,36 €

RESULTATS

131 452,64 €

478 640,53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			2014		2015		2016
Chap./ Articles	Désignation	Compte Administratif	Budget + DM	Compte Administratif	Budget primitif		
16	Emprunts et dettes assimilées	43 088,59 €	55 000,00 €	54 924,39 €	61 000,00 €		
1641	Emprunts en euros	43 088,59 €	55 000,00 €	54 924,39 €	61 000,00 €		
20	Immobilisations incorporelles	5 961,19 €	2 000,00 €	560,32 €	1 000,00 €		
2051	Concessions et droits similaires	5 961,19 €	2 000,00 €	560,32 €	1 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles	179 908,17 €	208 711,81 €	95 084,59 €	125 847,42 €		
2111	Terains nus	0,00 €	30 000,00 €	950,00 €	16 338,00 €		
21318	Autres bâtiments publics	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	56 869,42 €		
2138	Autres constructions	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €		
2182	Matériel de transport	169 150,00 €	73 082,75 €	73 232,75 €	0,00 €		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	769,46 €	3 529,06 €	2 483,64 €	10 000,00 €		
2184	Mobilier	1 768,67 €	5 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €		
2188	Autres immobilisations corporelles	8 220,04 €	30 500,00 €	18 418,20 €	32 640,00 €		
23	Immobilisations en cours	0,00 €	34 400,00 €	0,00 €	31 000,00 €		
2315	Installation, matériel et outillage techniques	0,00 €	34 400,00 €	0,00 €	31 000,00 €		
020	Dépenses imprévues	0,00 €	1 525,10 €	0,00 €	0,00 €		
020	Dépenses imprévues	0,00 €	1 525,10 €	0,00 €	0,00 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	38 000,00 €	3 000,00 €	64 000,00 €		
13913	Départements	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €		
2135	Instal.géné.,agencements, aménagements des construc	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 000,00 €		
2315	Installations, matériel et outillage technique	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €		
TOTAL DEPENSES HORS OPERATIONS		228 957,95 €	339 636,91 €	153 569,30 €	282 847,42 €		
OPERATION D'EQUIPEMENT : matériels roulants		- €	275 890,00 €	84 600,00 €	307 774,77 €		
TOTAL AVEC OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		228 957,95 €	615 526,91 €	238 169,30 €	590 622,19 €		

RECETTES		2014	2015		2016
Chap./ Articles	Désignation	Compte Administratif	Budget + DM	Compte Administratif	Budget primitif
16	Emprunts et dettes assimilés	70 000,00 €	87 088,00 €	0,00 €	87 088,00 €
1641	Emprunts en euros	70 000,00 €	87 088,00 €	0,00 €	87 088,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	253 811,91 €	0,00 €	217 984,26 €
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	253 811,91 €	0,00 €	217 984,26 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	108 917,00 €	0,00 €	85 549,93 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	108 917,00 €	0,00 €	85 549,93 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	178 838,31 €	165 710,00 €	202 341,65 €	190 000,00 €
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immob.	178 838,31 €	0,00 €	36 633,33 €	190 000,00 €
28051	Concessions et droits similaires		6 015,00 €	6 014,60 €	
281318	Autres bâtiments publics		9 228,75 €	9 228,74 €	
28135	Install.géné.,agencement,aménagements des construc		2 653,75 €	2 653,75 €	
281568	Autre mat et outil d'Incendie et de défense civile		4 339,00 €	4 338,44 €	
28182	Matériel de transport		118 027,00 €	118 026,60 €	
28183	Matériel de bureau et informatique		4 925,10 €	4 924,88 €	
28184	Mobilier		2 662,60 €	2 662,55 €	
28188	Autres Immobilisations corporelles		17 858,80 €	17 858,76 €	
TOTAL RECETTES		248 838,31 €	615 526,91 €	202 341,65 €	590 622,19 €
RESULTATS		19 880,36 €	-35 827,65 €		

BORDEREAU DES PRIX Entretien et amélioration de la voirie communale 2016

A Travaux de terrassement, construction d'aqueducs, entretien des fossés et des haies			
N°	Descriptif		PU H.T.
CHAPITRE - A1 / SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER			
A1-1	<u>mise en place de signalisation sous circulation</u>	un	385,00 €
	Ce prix rémunère forfaitairement par unité de chantier, les frais d'amenée, de mise en place, s'il y a lieu, de jour comme de nuit et de repliement en fin de chantier, des dispositifs de signalisation temporaire d'un chantier, sauf dans le cas de déviation totale de la circulation.		
A1-2	<u>alternat manuel</u>	jour	656,00 €
	Ce prix rémunère à la journée, la mise en place d'un alternat manuel de la circulation. A la demande du Maître d'Œuvre les personnels devront être équipés de moyens de communication radio. Le nombre de jours de fonctionnement sera défini par le maître d'œuvre, l'entreprise ne pouvant s'y soustraire sous peine de se voir interrompre le chantier. Ce prix ne s'applique pas aux alternats de courte durée (moins d'une journée) mis en place à la seule initiative de l'entrepreneur. Il comprend la fourniture et la mise en place des panneaux spécifiques à la circulation alternée.		
A1-3	<u>alternat par feux tricolores</u>	jour	45,00 €
	Ce prix rémunère à la journée, la fourniture et la mise en place, l'exploitation, la surveillance, le remplacement s'il y a lieu de jour comme de nuit, y compris samedi, dimanche et jours fériés, et repliement des dispositifs d'alternat par feux tricolores ainsi que le repliement en fin de chantier. Le nombre de jours de fonctionnement sera défini par le maître d'œuvre, l'entreprise ne pouvant s'y soustraire sous peine de se voir interrompre le chantier. Il comprend : - La fourniture et la mise en place des panneaux spécifiques à la circulation alternée - La fourniture, l'amenée à pied d'œuvre, la mise en place et le réglage des feux - Le remplacement des batteries - La surveillance et la maintenance, 24h / 24h et 7j / 7j - avec identification du personnel en charge de celle-ci La mise en place des alternats est soumise à l'accord préalable du maître d'œuvre.		
A1-4	<u>Déplacement de matériel, installation de chantier</u>	ft	450,00 €
CHAPITRE - A2 / TERRASSEMENTS PREPARATOIRES			
A2-1	<u>terrassement dans la masse sans évacuation</u>	m³	12,60 €
	Ce prix rémunère, au mètre cube, le terrassement pour arasement de talus. Ce prix comprend l'épandage des déblais sur les parcelles riveraines sans évacuation, y compris le nettoyage de la chaussée.		
A2-2	<u>terrassement dans la masse avec évacuation</u>		
	Ce prix rémunère, au mètre cube, le terrassement pour arasement de talus. Ce prix comprend l'évacuation des déblais y compris le nettoyage de la chaussée.		
A2-21	décharge dans 1 rayon < 1 km	m³	15,40 €
A2-22	décharge dans 1 rayon compris 1 km < R > 5 km	m³	16,75 €
A2-23	décharge dans 1 rayon R > 5 km	m³	18,00 €
A2-3	<u>arrachage de haies en bordures de voies communales</u>	ml	15,15 €
	Ce prix rémunère, au mètre linéaire, l'arrachage de haies légères. Ce prix comprend la mise en tas sans incinération, y compris le nettoyage de la chaussée.		
A2-4	<u>arrachage d'arbres isolés en bordure de voies communales</u>	un	101,00 €
	Ce prix rémunère, à l'unité, l'arrachage d'arbre isolé, la mise en dépôt sans tronçonnage ni incinération sur la parcelle, y compris le nettoyage de la chaussée.		
CHAPITRE - A3 / TRAVERSEE DE CHAUSSEE - structure légère - EN CANALISATION BETON SERIE 135A OU PVC SN 8			
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la fourniture et la pose de tuyau en béton armé, série 135A ou PVC SN 8. Ce prix comprend le terrassement de la fouille, la pose du tuyau sur un lit de sable, l'évacuation des déblais, le remblaiement de la fouille en matériaux sains, la pose des joints et le raccordement aux ouvrages. Comprend la découpe de la chaussée si nécessaire, ainsi que toutes les fournitures. Le corps de chaussée sera constitué de 40 cm de grave GNT A ou GNT/ B surmonté de 6 cm d'enrobés froid. En tous cas, la réfection de chaussée devra être conforme aux prescriptions du règlement communal ou communautaire de voirie ou le cas échéant à la permission de voirie délivrée par le gestionnaire. Les matériaux du corps de chaussée seront conformes aux normes en vigueur et compactés suivant les règles de l'art.		
A3-1	<u>traversee de chaussée en canalisation béton 135A ou PVC - SN8 — Ø 300 mm</u>	ml	110,15 €
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la fourniture et la pose de tuyau Ø 300 intérieur en béton armé 135 A		
A3-2	<u>traversee de chaussée en canalisation béton 135A ou PVC - SN8 — Ø 400 mm</u>	ml	114,95 €
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la fourniture et la pose de tuyau Ø 400 Intérieur en béton armé, 135 A		

N°	Descriptif		PU H.T.
A 3-3	<u>traversée de chaussée en canalisation béton 135A ou PVC - SN8 — Ø 500 mm</u>	ml	127,45 €
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la fourniture et la pose de tuyau Ø 500 intérieur en béton armé, 135 A		
A 3-4	<u>traversée de chaussée en canalisation béton 135A ou PVC - SN8 — Ø 600 mm</u>	ml	144,00 €
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la fourniture et la pose de tuyau Ø 600 Intérieur en béton armé, 135 A		
A 3-5	<u>traversée de chaussée en canalisation PVC - SN8 — Ø 315 mm</u>	ml	99,25 €
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la fourniture et la pose de tuyau Ø 315 intérieur PVC - SN8		
A 3-6	<u>traversée de chaussée en canalisation PVC - SN8 — Ø 400 mm</u>	ml	107,75 €
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la fourniture et la pose de tuyau Ø 400 intérieur PVC - SN8		
CHAPITRE - A4 / TRAVERSEE DE CHAUSSEE - structure lourde - EN CANALISATION BETON SERIE 135A OU PVC SN 8			
A 4-1	<u>traversée de chaussée en canalisation béton série 135 A et PVC série SN8</u>		
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la fourniture et la pose de tuyau en béton armé, série 135A ou PVC SN 8. Ce prix comprend le terrassement de la fouille, la pose du tuyau sur un lit de sable, l'évacuation des déblais, le remblaiement de la fouille en matériaux sains, la pose des joints et le raccordement aux ouvrages. Comprend la découpe de la chaussée si nécessaire, ainsi que toutes les fournitures. Le corps de chaussée sera constitué de 2*0.25m de grave ciment ou 2*0.15m de grave bitume (précisé sur le bon de commande et à la demande du Maître d'Œuvre) surmontés de 6 cm d'enrobés chaud. Les matériaux du corps de chaussée seront conformes aux normes en vigueur et compactés suivant les règles de l'art.		
A 4-11	traversée de chaussée en canalisation béton Ø 300 série 135 A	ml	169,00 €
A 4-12	traversée de chaussée en canalisation béton Ø 400 série 135 A	ml	181,10 €
A 4-13	traversée de chaussée en canalisation béton Ø 500 série 135 A	ml	191,55 €
A 4-14	traversée de chaussée en canalisation béton Ø 600 série 135 A	ml	210,45 €
A 4-15	traversée de chaussée en canalisation béton Ø 315 série SN 8	ml	163,80 €
A 4-16	traversée de chaussée en canalisation béton Ø 400 série SN 8	ml	172,55 €
A 4-2	<u>têtes de sécurité préfabriquées : ce prix rémunère à l'unité</u>		
A 4-21	tête de sécurité préfabriquée sur tuyau Ø 300	un	193,20 €
A 4-22	tête de sécurité préfabriquée sur tuyau Ø 400	un	223,95 €
A 4-23	tête de sécurité préfabriquée sur tuyau Ø 500	un	360,50 €
A 4-24	tête de sécurité préfabriquée sur tuyau Ø 600	un	429,55 €
A 4-3	<u>têtes de pont coulées en place : ce prix rémunère à l'unité</u>		
	Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'une tête de buse coulée en place, au profil du fossé pour le raccordement transversal sur une canalisation de traversée de chaussée. Il comprend : les terrassements, l'évacuation des déblais à la décharge agréée (frais de décharge compris), la fourniture et la pose de coffrages soignés, la fourniture et la mise en œuvre du ferrailage nécessaire à l'ouvrage, la fourniture et la mise en œuvre de béton type B25 sur une épaisseur de 0.15m, les enduits et toutes fournitures.		
A 4-31	tête de pont coulée en place sur tuyau Ø 300	un	305,90 €
A 4-32	tête de pont coulée en place sur tuyau Ø 400	un	305,90 €
A 4-33	tête de pont coulée en place sur tuyau Ø 500	un	355,10 €
A 4-34	tête de pont coulée en place sur tuyau Ø 600	un	404,20 €
A4-4	<u>regard béton 50 x 50 et grille concave</u>	un	396,55 €
	Ce prix rémunère : A l'unité, la construction de regard 500 x 500. Il comprend : - Les terrassements, l'évacuation des déblais à la décharge, les coffrages et toutes les fournitures nécessaires à la construction d'un regard 500 x 500 sur des buses 300 à 600 mm. - L'exécution de l'embase, de la cheminée et du couronnement de regard en béton coffré B 25, de l'enduit intérieur, - La fourniture et pose de la grille concave.		
A4-41	<u>regard béton 60 x 60 et grille concave</u>	un	439,35 €
	Ce prix rémunère : A l'unité, la construction de regard 500 x 500. Il comprend : - Les terrassements, l'évacuation des déblais à la décharge, les coffrages et toutes les fournitures nécessaires à la construction d'un regard 600 x 600 sur des buses 300 à 600 mm. - L'exécution de l'embase, de la cheminée et du couronnement de regard en béton coffré B 25, de l'enduit intérieur, - La fourniture et pose de la grille concave.		
A4-5	<u>accès riverains</u>		
	Ce prix rémunère, à l'unité, la constitution d'une entrée charretière comprenant 6 ml de canalisation, pour assainissement en béton de type EP 135 A ou un PVC CR8 sous réserve d'un accord du maître d'œuvre et deux têtes de buse de sécurité, terrassement et remblaiement compris avec les matériaux du site.		
A4-51	Ce prix rémunère, à l'unité, l'accès ———— Ø 300	un	740,85 €
A4-52	Ce prix rémunère, à l'unité, l'accès ———— Ø 400	un	841,05 €
A4-53	Ce prix rémunère, à l'unité, l'accès ———— Ø 500	un	1 199,65 €
A4-54	Ce prix rémunère, à l'unité, l'accès ———— Ø 600	un	1 440,15 €
A4-6	<u>surcoût au prix A4 - 5 pour pose de MI de buse supplémentaire</u>		
A4-61	MI de canalisation supplémentaire en béton de type EP 135 A ou un PVC CR8 ———— Ø 300	ml	55,25 €
A4-62	MI de canalisation supplémentaire en béton de type EP 135 A ou un PVC CR8 ———— Ø 400	ml	64,90 €
A4-63	MI de canalisation supplémentaire en béton de type EP 135 A ou un PVC CR8 ———— Ø 500	ml	78,65 €
A4-64	MI de canalisation supplémentaire en béton de type EP 135 A ou un PVC CR8 ———— Ø 600	ml	96,70 €

N°	Descriptif		PU H.T.
CHAPITRE - A5 / CREATION DE FOSSES et CURAGE DE FOSSES ARASEMENT D'ACCOTEMENTS			
A 5-1	création de fossés		
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la création de fossés à la pelle conformément aux prescriptions du maître d'œuvre avec évacuation des déblais en excès vers une décharge agréée, frais de décharge compris.		
A 5-11	décharge dans 1 rayon < 1 km	ml	2,15 €
A 5-12	décharge dans 1 rayon compris 1 km < R > 5 km	ml	2,65 €
A 5-13	décharge dans 1 rayon R > 5 km	ml	3,10 €
A5-2	curage et calibrage de fossés existants		
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, le curage et le calibrage des fossés existants à la pelle con avec évacuation des déblais en excès vers une décharge agréée, frais de décharge compris.		
A5-21	décharge dans 1 rayon < 1 km	ml	2,15 €
A5-22	décharge dans 1 rayon compris 1 km < R > 5 km	ml	2,65 €
A5-23	décharge dans 1 rayon R > 5 km	ml	2,95 €
A 5-3	arasement d'accotements		
	Ce prix rémunère, au mètre linéaire, le dérasement et évacuation des produits à la décharge de l'entrepreneur. Le réglage avec une pente minimum de 4% vers le fossé. Ce prix comprend le chargement des déblais sur camion et le transport à la décharge de l'entrepreneur, y compris le nettoyage de la chaussée.		
A 5-31	arasement d'accotement dont la largeur est < 0,5 ml	ml	1,15 €
A 5-32	arasement d'accotement dont la largeur est 0,5 ml < l > 1,00 ml	ml	1,25 €
A 5-33	arasement d'accotement dont la largeur est comprise entre 1 et 2 ml	ml	1,35 €
A 5-34	arasement d'accotement dont la largeur est supérieure à 2 m	ml	1,55 €
A 5-35	délimitement d'accotements	ml	0,35 €
A 5-4	calage d'accotements		
	Ce prix rémunère la fourniture et mise en œuvre de grave 0/20 dioritique ou calcaire y compris compactage pour une largeur inférieure à 0,30 ml	ml	2,80 €
CHAPITRE - A6 / FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE			
A6-1	fauchage d'accotements de voies communales, ce prix rémunère au KM de voies :		
A6-11	fauchage d'accotements, à la turbo-tondeuse 2,10 ml, de voies communales revêtues		
	le km de route pour 2 accotements	km	41,20 €
A6-12	fauchage d'accotements, à la turbo-tondeuse 2,10 ml, de voies non revêtues		
	le km de chemin pour 2 accotements	km	48,10 €
A6-2	débroussaillage de haies, ce prix rémunère au KM de voies :		
A6-21	l'entretien à débroussailluse ou au lamier, de voies communales revêtues		
	le km de route pour 2 haies à raison de 4,75 passes / ml	km	342,45 €
A6-22	l'entretien à débroussailluse ou au lamier, de voies non revêtues		
	le km de CR pour 2 haies à raison de 4,75 passes / ml	km	458,35 €
B	travaux de construction de chaussée : terrassement , bordures, fondation et enduits		
CHAPITRE - B1 / TERRASSEMENTS ET DIVERS TRAVAUX			
B1-1	terrassement pour purge de chaussée		
	Ce prix rémunère, au mètre cube, le terrassement pour purge de chaussée Ce prix comprend le chargement des déblais sur camion et le transport à la décharge de l'entrepreneur, y compris le nettoyage de la chaussée.		
B1-11	décharge dans 1 rayon < 1 km	ml	21,20 €
B1-12	décharge dans 1 rayon compris 1 km < R > 5 km	ml	22,15 €
B1-13	décharge dans 1 rayon R > 5 km	ml	23,20 €
B1-2	géotextile, ce prix rémunère au m² : fourniture et pose de géotextile classe V	m²	1,50 €
CHAPITRE - B2 / BORDURES ET CANIVEAUX			
B2-1	fourniture et pose de bordures		
	Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, le terrassement préparatoire à la pose, la fourniture et la pose sur lit de béton de bordures ou caniveaux de classe "U" y compris épaulement conformément au DTU et évacuation des déblais vers une décharge agréée, frais de décharge compris.		
B2-11	pour une longueur - L < 50 ml		
B2-111	bordures type A2	ml	34,40 €
B2-112	bordures type AC1	ml	48,05 €
B2-113	bordures type T2	ml	35,00 €
B2-114	caniveaux type CC1	ml	46,85 €
	caniveaux type CC2	ml	49,30 €
	caniveau CS1	ml	34,90 €
	caniveau CS2	ml	35,00 €
B2-12	pour une longueur 50ml - L > 100 ml		
B2-121	bordures type A2	ml	ETUDE AU CAS PAR CAS
B2-122	bordures type AC1	ml	
B2-123	bordures type T2	ml	
B2-124	caniveaux type CC1	ml	
B2-125	caniveaux type CC2	ml	

N°	Descriptif		PU H.T.
CHAPITRE - B3 / FONDATION ET COUCHE DE BASE			
B3-1	fondation de chaussée et couche de base		
	Ce prix rémunère : Au mètre cube, la fourniture et la mise en œuvre de grave GNT / B, la réfection de chaussée devra être conforme aux prescriptions du règlement communal ou communautaire de voirie ou le cas échéant à la permission de voirie délivrée par le gestionnaire, les matériaux du corps de chaussée seront conformes aux normes en vigueur et compactés suivant les règles de l'art.		
B3-11	grave GNT 0/60 dioritique	m³	37,00 €
B3-12	grave GNT 0/31,5 dioritique	m³	43,25 €
B3-13	grave GNT 0/20 dioritique	m³	44,85 €
CHAPITRE - B4 / REPROFILAGE DE CHAUSSEE AVANT ENDUIT			
B4-1	reprofilage de chaussée à la grave GNT 0/31,5 avant enduit	m³	45,55 €
	Ce prix rémunère : Au mètre cube, la fourniture le transport et la mise en œuvre - niveleuse et compacteur - de grave 0/31,5 GNT / B pour reprofilage de chaussée, ép. 0,10 ml moyen, avant enduit.		
B4-2	location à la journée du FIR - finisseur intervention rapide	jour	1 850,00 €
	Ce prix rémunère à la journée de travail, de 7 h 30 à 17 h (8h), la mise à disposition d'un finisseur d'intervention rapide d'un atelier de compactage comprenant 1 compacteur et conducteur, 1 fourgon avec remorque, 1 tracto pelle pour chargement des matériaux.		
B4-3	mise en œuvre de grave émulsion au FIR - finisseur d'intervention rapide - pour grande largeur		
	Ce prix rémunère à la tonne : l'atelier décrit au prix B4-2 y compris fourniture de la grave émulsion et marquages préalables aux travaux - interventions en grande largeur.		
B4-31	grave 0/4	ton	142,20 €
B4-32	grave 0/6	ton	125,80 €
B4-33	grave 0/10	ton	123,90 €
B4-4	mise en œuvre de grave émulsion au FIR - finisseur d'intervention rapide - pour nids de poules		
	Ce prix rémunère à la tonne : l'atelier décrit au prix B4-2 y compris fourniture de la grave émulsion et marquages préalables aux travaux - interventions très ponctuelles		
B4-41	grave 0/4	ton	229,10 €
B4-42	grave 0/6	ton	213,50 €
B4-43	grave 0/10	ton	211,65 €
B4-5	fourniture et transport de grave émulsion sur divers dépôts communaux		
	Ce prix rémunère à la tonne : la fourniture et transport sur divers dépôts communaux de grave émulsion, pour mise à disposition des agents communaux		
B4-51	grave 0/4	ton	98,90 €
B4-52	grave 0/6	ton	75,25 €
B4-53	grave 0/10	ton	73,25 €
B4-6	reprofilage de chaussée aux enrobés à chaud avant enduit	ton	125,00 €
	Ce prix rémunère : à la tonne la fourniture et mise en œuvre manuelle de BB 0/10 ou 0/6 pour reprofilage ponctuel de chaussée		
CHAPITRE - B5 / LES ENDUITS et REVETEMENTS BETON BITUMINEUX			
B5-1	enduit de cure	m²	1,05 €
	Ce prix rémunère : Au mètre carré, la réalisation d'un enduit de cure sur grave 0/31,5 la fourniture et la mise en œuvre d'émulsion dosée à 69% de bitume à raison de 1,8 litre / m² et gravillonnage 10/14 à raison de 5 litres / m²		
B5-2	enduit monocouche		
	Ce prix rémunère : Au mètre carré, la réalisation d'un enduit monocouche comprenant ,la fourniture et mise en œuvre de 2,3 litres / m² d'émulsion à 69 % de bitume - 4 litres / m² de gravillons 2/6 ou 2/4 y compris compactage pour une surface de :		
			Prix au m² : matériel + main d'œuvre + gravillons
			↓
		A	B C (€/m²)
B5-22	- surface < 500 m²	m²	0,85 €
B5-23	-500 m² < surface < 1000 m²	m²	0,76 €
B5-24	-1000 m² < surface < 4000 m²	m²	0,66 €
B5-25	- surface > 4000 m²	m²	0,63 €
B5-3	enduit monocouche prégravillonné		
	Ce prix rémunère : Au mètre carré, la réalisation d'un enduit monocouche prégravillonné comprenant ,la fourniture et mise en œuvre de 5 litres / m² de gravillons 6/10 ou 10/14 - 2,3 litres / m² d'émulsion à 69 % de bitume - 4 litres / m² de gravillons 2/6 ou 2/4 y compris compactage pour une surface de :		
			Prix au m² : matériel + main d'œuvre + gravillons
			↓
		A	B C (€/m²)
B5-31	- surface < 500 m²	m²	1,08 €
B5-32	-500 m² < surface < 1000 m²	m²	0,96 €
B5-33	-1000 m² < surface < 4000 m²	m²	0,84 €
B5-34	- surface > 4000 m²	m²	0,80 €

N°		Descriptif		PU H.T.	
B5-4		<u>enduit bicouche prégravillonné</u>			
		Ce prix rémunère : Au mètre carré, la réalisation d'un <u>enduit bicouche prégravillonné</u> comprenant ,la fourniture et mise en œuvre de 5 litres / m² de gravillons 6/10 ou 10/14 - 2,3 litre /m² d'émulsion à 69 % de bitume - 4 litres / m² de gravillons 6/10 - 1,7 litre / m² d'émulsion à 69 % - 4 litres / m² de gravillons 2/6 ou 4/6 y compris compactage pour une surface de :		Prix au m² : matériel	
				↓	
				A	
B5-41		- surface < 500 m²		m²	1,93 €
B5-42		-500 m² < surface < 1000 m²		m²	1,72 €
B5-43		-1000 m² < surface < 4000 m²		m²	1,50 €
B5-44		- surface > 4000 m²		m²	1,43 €
				A	
B5-5		<u>mise en œuvre d'émulsion au RMA - répandeur mixte automatique - (PATA)</u>		ton	506,85 €
		ce prix rémunère : la mise à disposition d'un RMA, la fourniture et mise œuvre d'émulsion 69 % à raison de 1,8 litre / m², de gravillons 2/4 ou 2/6 à raison de 4 litres / m² - y compris balayage et marquage préalable au travaux		↑	
				Prix à la ton : matériel	
B5-6		<u>balayage de chaussée, ce prix rémunère au m²</u>			
B5-61		<u>balayage avec balayeuse tractée et décrochage de la voie avant la réalisation des enduits</u>		m²	0,15 €
B5-62		<u>balayage avec balayeuse aspiratrice de la chaussée après la réalisation des enduits</u>		m²	0,15 €
B5-7		revêtement béton bitumineux			
		Ce prix rémunère : Au mètre carré, la tonne de béton bitumineux semi grenu - BBSG - à chaud 0/10 ou 0/6 y compris couche d'accrochage - mise en œuvre au finisseur avec atelier complet de compactage			
B5-71		BB 0/10	ton	ETUDE AU CAS PAR CAS	
B5-72		BB 0/6	ton		
CHAPITRE - B6 / TRAVAUX DIVERS					
B6-1		<u>mise à niveau de tampon sous chaussée - niveau -0,05 ml de la chaussée</u>		un	260,00 €
B6-11		surcoût pour tampon à - 0,10 ml de niveau de la chaussée		un	50,00 €
B6-12		surcoût pour tampon à - 0,20 ml de niveau de la chaussée		un	75,00 €
B6-13		surcoût pour tampon à - 0,30 ml de niveau de la chaussée		un	100,00 €

Prix au m² : matériel + main d'œuvre + gravillons



A	B	C (€/m²)
	4,3 l/1000 x t d'émulsion	A + B
A	B	C (€/T)
506,85 €	Coût émulsion suivant marché trimestriel	A + B



Prix à la ton : matériel + main d'œuvre + gravillons